

## DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2024/11

Objet : « Mise en marché de la filière équestre »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 13/03/2024 validant la programmation pour l'année 2024,

### DECIDE

Article 1 :

**Le plan de financement relatif à l'opération « Mise en marché de la filière équestre » est arrêté comme suit :**

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestation	7 900.00	CD 38	3 045.00
		CD 73	3 950.00
		Autofinancement	905.00
TOTAL	7 900.00	Total	7 900.00

Article 2

Le Conseil Départemental de l'Isère et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,  
Le 15 mai 2024

Pour copie conforme

Le Président  
Dominique ESCARON

